Jacouces L'Hiver



ACCUEIL DE LOISIRS BISS

Du Jundi 24 Février au Vendredi 07 Mars 2025 Les arts de la scène et le cinéma









Inscriptions à partir du Lundi 27 Janvier pour les habitants de la Communauté de Communes



Inscriptions à partir du Mercredi 29 Janvier pour les habitants éxtérieurs à la Communauté de Communes

Pays de Lapalisse

Contact : Communauté de Communes Pays de Lapalisse Service Enfance-Jeunesse 04.70.99.76.27

thierry.cantat@cc-paysdelapalisse.fr



DU LUNDI 24 AU VENDREDI 28 FEVRIER 2025

Les arts de la scène et le cinéma



Accueil de 9h à 17h30 : salle de l'accueil périscolaire de l'école élémentaire de Saint-Etienne-de-Vicq Pré et post accueil : de 7h15 à 9h et de 17h30 à 18h30

| | Matin | Après-midi |
|---------------------|---------------------------|-------------------------------|
| Lundi 24 février | Jeux de présentation | Déco de l'accueil |
| Mardi 25 février | Je crée un objet à offrir | Tous au city stade |
| Mercredi 26 février | Jeux de société | Echange avec les aînés ruraux |
| Jeudi 27 février | Crêpe party ! | Chasse au trésor |
| Vendredi 28 février | Sortie à Lapalisse | |



DU LUNDI 03 AU VENDREDI 07 MARS 2025 L'hiver



| | Matin | Après-midi |
|------------------|--------------------------|---------------------------------|
| Lundi 03 mars | Jeux de présentation | Jeux sportifs |
| Mardi 04 mars | Atelier cuisine | Rando citoyenne |
| Mercredi 05 mars | Rencontre avec la crèche | Courses et relais |
| Jeudi 06 mars | Activités manuelles | Enquête policière |
| Vendredi 07 mars | Jeux musicaux | Sortie à la patinoire de Roanne |

FONCTIONNEMENT DES ACCUEILS DE LOISIRS

- 1) L'inscription aux Accueils de Loisirs communautaires se fait à la semaine avec la possibilité d'une absence hebdomadaire non facturée.
- 2) Le règlement doit s'effectuer à l'inscription afin qu'elle soit validée.
- 3) En cas de maladie, le remboursement de l'inscription sera effectué uniquement sur demande du responsable légal et sur présentation d'un certificat médical justifiant les jours d'absence de l'enfant.
- 4) L'équipe d'animation se réserve le droit de changer votre enfant de groupe selon les circonstances.
- 5) Les enfants doivent être habillés avec des vêtements adaptés aux activités proposées. Privilégiez les tenues sportives et les baskets ainsi qu'une gourde.
- 6) Les activités sont susceptibles de varier en fonction de la météorologie et des intervenants qui nous accueillent.
- 7) <u>Horaires</u>: Journée: 9h à 17h30. 1/2 journée "matin": 9h à 12h. 1/2 journée "après-midi": 13h30 à 17h30.
- 8) Pré et post accueil: de 7h15 à 9h et de 17h30 à 18h30. Gratuit
- 9) <u>Lieu</u>: École de Saint-Etienne-de-Vicq
- 10) Tarif ALSH: revenus annuels du foyer x 0.023%.
- 11) <u>Tarif repas ALSH</u>: 3.80€ pour les enfants de la Communauté de Communes Pays de Lapalisse.
- 12) <u>Tarif repas ALSH</u>: 4.75€ pour les enfants extérieurs à la Communauté de Communes Pays de Lapalisse.
- 13) Si votre enfant est scolarisé dans un établissement scolaire, vous pouvez l'inscrire au sein des accueils de loisirs du Pays de Lapalisse à partir de 3 ans. Il ne pourra cependant pas participer aux sorties prévues à la journée s'il n'a pas 4 ans révolu.

INSCRIPTION A L'ACCUEIL DE LOISIRS

Les inscriptions seront prises à partir du Lundi 27 janvier 2025, au Pôle Jeunes de la Communauté de Communes "Pays de Lapalisse" - Boulevard de l'Hôtel de Ville - 03120 LAPALISSE.

Les inscriptions le lundi 27 et mardi 28 janvier 2025 seront réservées aux habitants résidant sur le territoire de la Communauté de Communes Pays de Lapalisse. Les inscriptions pour les résidants extérieurs seront ouvertes à partir du mercredi 29 janvier 2025.

Horaires d'ouverture du Pôle Jeunes : L.M.M.J : de 9h à 12h et de 14h à 17h

Vendredi : de 9h à 12h et de 14h à 16h

Elles seront effectuées par les parents (ou représentants légaux) des enfants, munis du Livret de famille, de l'attestation d'assurance de responsabilité civile 2024–2025, des avis d'imposition 2024, du numéro d'affiliation CAF (ou MSA) et du carnet de santé. A noter qu'un tarif médian sera appliqué aux familles d'accueil désirant inscrire les enfants à leur charge.

Direction des services départer de l'éducation nationale de l'Allier









Jacouces L'Hiver



ACCUEIL DE LOISIRS BISS

Du Jundi 24 Février au Vendredi 07 Mars 2025 Les arts de la scène et le cinéma









Inscriptions à partir du Lundi 27 Janvier pour les habitants de la Communauté de Communes



Inscriptions à partir du Mercredi 29 Janvier pour les habitants éxtérieurs à la Communauté de Communes

Pays de Lapalisse

Contact : Communauté de Communes Pays de Lapalisse Service Enfance-Jeunesse 04.70.99.76.27

thierry.cantat@cc-paysdelapalisse.fr



DU LUNDI 24 AU VENDREDI 28 FEVRIER 2025

Les arts de la scène et le cinéma



Accueil de 9h à 17h30 : salle de l'accueil périscolaire de l'école élémentaire de Saint-Etienne-de-Vicq Pré et post accueil : de 7h15 à 9h et de 17h30 à 18h30

| | Matin | Après-midi |
|---------------------|---------------------------|-------------------------------|
| Lundi 24 février | Jeux de présentation | Déco de l'accueil |
| Mardi 25 février | Je crée un objet à offrir | Tous au city stade |
| Mercredi 26 février | Jeux de société | Echange avec les aînés ruraux |
| Jeudi 27 février | Crêpe party ! | Chasse au trésor |
| Vendredi 28 février | Sortie à Lapalisse | |



DU LUNDI 03 AU VENDREDI 07 MARS 2025 L'hiver



| | Matin | Après-midi |
|------------------|--------------------------|---------------------------------|
| Lundi 03 mars | Jeux de présentation | Jeux sportifs |
| Mardi 04 mars | Atelier cuisine | Rando citoyenne |
| Mercredi 05 mars | Rencontre avec la crèche | Courses et relais |
| Jeudi 06 mars | Activités manuelles | Enquête policière |
| Vendredi 07 mars | Jeux musicaux | Sortie à la patinoire de Roanne |

FONCTIONNEMENT DES ACCUEILS DE LOISIRS

- 1) L'inscription aux Accueils de Loisirs communautaires se fait à la semaine avec la possibilité d'une absence hebdomadaire non facturée.
- 2) Le règlement doit s'effectuer à l'inscription afin qu'elle soit validée.
- 3) En cas de maladie, le remboursement de l'inscription sera effectué uniquement sur demande du responsable légal et sur présentation d'un certificat médical justifiant les jours d'absence de l'enfant.
- 4) L'équipe d'animation se réserve le droit de changer votre enfant de groupe selon les circonstances.
- 5) Les enfants doivent être habillés avec des vêtements adaptés aux activités proposées. Privilégiez les tenues sportives et les baskets ainsi qu'une gourde.
- 6) Les activités sont susceptibles de varier en fonction de la météorologie et des intervenants qui nous accueillent.
- 7) <u>Horaires</u>: Journée: 9h à 17h30. 1/2 journée "matin": 9h à 12h. 1/2 journée "après-midi": 13h30 à 17h30.
- 8) Pré et post accueil: de 7h15 à 9h et de 17h30 à 18h30. Gratuit
- 9) <u>Lieu</u>: École de Saint-Etienne-de-Vicq
- 10) Tarif ALSH: revenus annuels du foyer x 0.023%.
- 11) <u>Tarif repas ALSH</u>: 3.80€ pour les enfants de la Communauté de Communes Pays de Lapalisse.
- 12) <u>Tarif repas ALSH</u>: 4.75€ pour les enfants extérieurs à la Communauté de Communes Pays de Lapalisse.
- 13) Si votre enfant est scolarisé dans un établissement scolaire, vous pouvez l'inscrire au sein des accueils de loisirs du Pays de Lapalisse à partir de 3 ans. Il ne pourra cependant pas participer aux sorties prévues à la journée s'il n'a pas 4 ans révolu.

INSCRIPTION A L'ACCUEIL DE LOISIRS

Les inscriptions seront prises à partir du Lundi 27 janvier 2025, au Pôle Jeunes de la Communauté de Communes "Pays de Lapalisse" - Boulevard de l'Hôtel de Ville - 03120 LAPALISSE.

Les inscriptions le lundi 27 et mardi 28 janvier 2025 seront réservées aux habitants résidant sur le territoire de la Communauté de Communes Pays de Lapalisse. Les inscriptions pour les résidants extérieurs seront ouvertes à partir du mercredi 29 janvier 2025.

Horaires d'ouverture du Pôle Jeunes : L.M.M.J : de 9h à 12h et de 14h à 17h

Vendredi : de 9h à 12h et de 14h à 16h

Elles seront effectuées par les parents (ou représentants légaux) des enfants, munis du Livret de famille, de l'attestation d'assurance de responsabilité civile 2024–2025, des avis d'imposition 2024, du numéro d'affiliation CAF (ou MSA) et du carnet de santé. A noter qu'un tarif médian sera appliqué aux familles d'accueil désirant inscrire les enfants à leur charge.

Direction des services départer de l'éducation nationale de l'Allier







